

09 fév 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2024

Dispositions diverses en matière de communications électroniques

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter et du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de communications électroniques.

Les dispositions en question sont les suivantes :

- diverses précisions quant aux compétences et à l'organisation interne de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)
- renforcement des dispositions pénales
- imputation à l'IBPT d'un montant annuel forfaitaire et indexable dans le cadre des futures commissions consultatives spéciales « Services postaux et e-commerce » et « Télécommunication »
- rétablissement de la base légale pour la mise en place d'une base de données destinée à transmettre des données-abonnés aux services d'urgence, ainsi qu'aux fournisseurs d'annuaires et de services de renseignements
- régulation de la coordination internationale des services spatiaux

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be